



AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Yaoundé, le - 2 DEC 2025

000117
N° /ARMP/DG/25

COMMUNIQUE

A l'attention des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués

Dans le cadre de sa mission régalienne de surveillance du système des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a la charge de contribuer à l'assainissement dudit système, à travers notamment la mise à jour systématique du fichier des entreprises sanctionnées des Marchés Publics.

A cet égard, dans le souci de prévenir tout risque d'erreurs susceptibles d'induire d'éventuelles injustices lors de la délivrance des Certificats de Non-Exclusion des Marchés Publics, documents indispensables à la fois pour les soumissions aux appels d'offres et pour le paiement des prestations,

Le Directeur Général de l'ARMP a l'honneur d'inviter les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués à bien vouloir insérer dans les actes de résiliation des contrats, les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise
- Numéro d'Identifiant Unique (NIU)
- Références du Registre de Commerce
- Adresse de l'entreprise (BP et Téléphone)
- Référence et Objet du Projet
- Motif de la Sanction

Copies : Tous les CRRMP

Le Directeur Général

Joseph Ngo



PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY
AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

Yaoundé, - 2 DEC 2025

No. 000117 - ARMP/DG/25

RELEASE

To Project Owners and Delegated Project Owners

The Public Contracts Regulatory Agency (ARMP) is committed to its sovereign mission of overseeing the public procurement system and facilitating its reform. A crucial aspect of this mission is the systematic updating of the register of companies sanctioned in relation to public procurement.

To prevent any errors that could potentially lead to injustices when issuing Certificates of Non-Exclusion from Public Contracts, which are essential documents for the bidding process and payment of services,

Project Owners and Delegated Project Owners are hereby invited to kindly include the following information in contract termination documents:

- Name of the undertaking
- Taxpayer number
- References of the trade register
- Company's address (P.O. Box and phone number)
- Reference and Subject of the Project
- Reason for the sanction

Le Directeur Général

Copies: All PCRRC